

*Extrait du Registre des Délibérations du
Bureau des Commissaires d'Écoles ca-
tholiques romains de la Cité de
Montréal.*

Séance du 7 Janvier 1837

PRÉSENTS :

MM. A. L. SENTENNE, P.S.S., *Président*,
le Grand-Vicaire MARÉCHAL,
JACQUES GRENIER
EDWARD MURPHY
F. D. MONK

Monsieur le Président informe le Bureau que cette assemblée est convoquée dans le but spécial de prendre en considérations les propositions de l'Université Laval, à l'effet de mettre l'École polytechnique sous le contrôle de cette Université. Monsieur le Président ajoute que Mr l'abbé Marcoux, Vice-Recteur de l'Université Laval et l'Honorable Gédéon Ouimet, Surintendant de l'Instruction publique, se sont rendus ici ce soir, dans le but de donner au Bureau les renseignements dont il pourrait avoir besoin pour délibérer sur cette grave question. En conséquence, il propose, et il est résolu, que ces Messieurs soient invités à assister à la séance.

Monsieur le Président demande à Mr le Vice-Recteur de vouloir bien expliquer les propositions qu'il doit soumettre au Bureau.

Monsieur le Vice-Recteur prend la parole :

“Je dois tout d'abord vous informer, Messieurs, que, grace à la bonne entente qui existe entre le Séminaire de Québec, la Faculté des Arts va être définitivement établie à Montréal. Cette importante faculté comprend non seulement l'étude des Lettres, mais aussi celle des Sciences. L'établissement d'une Faculté des Arts est une des prérogatives accordées à l'Université Laval par sa charte royale.

“Après avoir très sérieusement étudié

la question de l'établissement, à l'Université, d'une école spéciale, pour former des Ingénieurs, le Séminaire de Saint-Sulpice et celui de Québec en sont venus à la conclusion :

“1o. Qu'une seule école de ce genre est amplement suffisante pour la population catholique de la province de Québec :

“2o. Que la ville de Montréal est le centre le plus convenable pour l'établissement de cette école ;

“Vu, d'un côté, la nécessité où se trouve l'Université Laval d'établir à Montréal une Faculté des Arts complète ; dans le but, d'un autre côté, d'éviter que l'établissement d'une école pour la formation des Ingénieurs ne nuise à l'École polytechnique, que l'Honorable Gédéon Ouimet et vous messieurs, avec fondée avec tant de patriotisme et d'intelligence, l'Université Laval vous propose d'élever l'École polytechnique à la hauteur d'une institution universitaire, et en cela elle désire rendre un hommage bien mérité au patriotisme et au dévouement de ses fondateurs. Enfin, messieurs, j'ajouterai, comme raison suprême, qu'en agréant cette proposition, vous vous conformerez aux intentions du Souverain Pontife, qui désire que tout l'enseignement supérieur catholique, en cette province, soit sous le contrôle de l'Université Laval.”

Monsieur le Surintendant de l'Instruction publique s'exprime alors à peu près en ces termes :

“Après avoir conféré longuement de cette grave question avec Monsieur le Vice-Recteur, je dois vous dire, Messieurs, que le Surintendant de l'Instruction publique verra avec plaisir l'École polytechnique élevée à la hauteur d'une institution universitaire.

“Puisque l'on a bien voulu faire allusion à la part que j'ai prise à la création de l'École polytechnique, je dois à la vérité d'ajouter que cette institution, qui s'est développée au milieu de difficultés